La Gazette du LEVRIER

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE WINTZENHEIM

#57

Printemps/Été 2017

BUDGET 2017 : DES CHIFFRES QUI PARLENT

7-11

Ville, vignoble et campagne

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

4 Décisions du Conseil Municipal
5 Autorisation de sortie du Territoire - Nouvelles cartes d'identité biométriques - Maisons fleuries
6 Conciliateur de justice - Anniversaires
12 Urbanisme - Eaux pluviales - Plan de circulation et de stationnement
18 Parole aux groupes

7-11 DOSSIER BUDGET

7 Quelques mots clés ...
8-9 Dépenses et recettes de fonctionnement
10 Dépenses et recettes d'investissement
11 En résumé ...

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

14 Saison culturelle 2017-2018
15 Projet de micro-crèche - Le saviez-vous ? Festival International de Musique Mécanique

ENFANCE-JEUNESSE

16 Les temps d'activités périscolaires Espace d'Animations ARTHUSS

ENVIRONNEMENT

17 2ème Journée Citoyenne Sondage : éteins la lumière Le jardin, c'est ma nature !

DIVERS

19 Informations pratiques
20 Agenda

CONTACT

Magazine municipal d'informations de la Ville de Wintzenheim.

Directeur de la publication : Serge NICOLE

Comité de rédaction : Valérie HAIDAR, Groupe de travail Communication et service Communication

Conception et réalisation : service Communication

Photos : Dominique REBMANN, Jean-Luc SYREN, Services de la Ville, SIVOM

Impression : Imprimerie Freppel EDAC à Wintzenheim

MAIRIE
28 rue Clemenceau 68920 WINTZENHEIM
Tél. 03 89 27 94 94
Site Internet : www.ville-wintzenheim.fr
E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr

Wintzenheim

Chères Wintzenheimoises, Chers Wintzenheimois,

Depuis 3 ans, les collectivités locales, et en premier lieu les communes, sont confrontées à une baisse massive des concours de l'Etat.

Beaucoup de collectivités risquent un déséquilibre financier et n'ont pas d'autres choix que d'augmenter la fiscalité et/ou de réduire de façon drastique leurs investissements.

Sur la période 2014/2017, la baisse cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal constitue au total un prélèvement sur recettes de 11 milliards d'euros, soit 39,3 % des 28 milliards.

Aux baisses des recettes se rajoutent des dépenses liées à différentes contraintes :

- les pénalités en application de la loi S.R.U. pour les communes qui n'atteignent pas 20 % de logements sociaux (Wintzenheim en a 14 %),
- l'augmentation systématique des tarifs des fluides,
- la « péréquation horizontale », c'est-à-dire le transfert des ressources de l'Etat des communes dites riches vers les communes dites pauvres,
- le transfert des services assurés jusqu'à maintenant par l'Etat vers les communes (autorisations d'urbanisme, PACS, cartes nationales d'identité…)

Cette année, il y aura une augmentation de 3 % des taxes, participant partiellement à combler le différentiel entre la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses ; en sachant que nous sommes loin de couvrir la différence avec l'augmentation de l'impôt.

Même si le contexte général est tendu, il est primordial que notre collectivité continue de participer à l'activité économique et contribue à l'emploi en ayant un rôle moteur pour les entreprises locales.

Les collectivités locales sont des acteurs indispensables à l'activité économique et à la croissance. En effet, il faut savoir qu'elles réalisent près de 70 % des investissements publics alors même qu'elles subissent l'essentiel des prélèvements de l'Etat.

Grâce à un budget sain (pas d'endettement), nous pouvons continuer les investissements et réaliser les projets sur lesquels nous nous étions engagés en 2014 : pôle sportif, agrandissement de l'école maternelle à Logelbach et du périscolaire, actuellement à l'étroit dans leurs locaux, restauration de la chapelle Herzog et aménagement de son parc, rue du Maréchal Joffre et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui nécessitent une réfection et une mise en sécurité de la chaussée. Il s'agit aussi de préserver les services que nous vous offrons et d'améliorer votre cadre de vie.

A la lecture de ces quelques pages sur les finances, nous pouvons constater la situation saine de notre commune, tout en sachant que les décisions de l'Etat, quelles qu'elles soient, vont obligatoirement avoir des répercussions importantes. Nous devons continuer à surveiller nos dépenses de fonctionnement de manière à nous permettre de poursuivre nos investissements.

Ainsi, avec toute la vigilance nécessaire, nous poursuivons la réalisation de nos engagements. Avec détermination, mais aussi avec transparence car nous reviendrons vers vous pour échanger sur ces sujets, comme nous l'avons toujours fait auparavant.

Bien cordialement,

Serge NICOLE
Maire
Vice-Président de Colmar Agglomération

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03/02/2017

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2016
3. Approbation du maintien de la compétence du Plan Local d'Urbanisme au niveau communal
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017 du budget principal de la Ville de Wintzenheim
5. Débat d'Orientation Budgétaire 2017 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim
6. Adoption des tarifs de la Taxe Locale de Publicité Extérieure
7. Modification des modalités d'application du régime indemnitaire
8. Informations
   - Autorisations d'urbanisme
   - Manifestations
   - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

SÉANCE DU 24/02/2017

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2017
3. Compte de gestion du budget principal 2016
4. Approbation du compte administratif du budget principal 2016
5. Bilan foncier 2016
6. Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget principal 2017
7. Adoption du budget principal 2017 de la commune de Wintzenheim
8. Adoption des taux d'imposition communaux 2017
9. Adoption des subventions 2017 aux associations
10. Compte de gestion 2016 du budget de la R.M.A.C.T.W.
11. Approbation du compte administratif 2016 de la R.M.A.C.T.W.
12. Affectation des résultats du compte administratif 2016 au budget annexe 2017 de la R.M.A.C.T.W.
13. Adoption du budget primitif 2017 de la R.M.A.C.T.W.
14. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le chemin rural «Hengstweg»
15. Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration de la Chapelle Herzog
16. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la restauration de la Chapelle Herzog
17. Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil «Pom' de Reinette»
18. Compléments aux modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
19. Adoption du tarif de location du club house de football à Saint Gilles et du chalet communal à La Forge
20. Informations
   - Autorisations d'urbanisme
   - Manifestations
   - Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

ON RECRUTE !

Qu'est-ce que le CMJ ?

Une association conviviale qui regroupe des jeunes entre 9 ans et 17 ans.

Un lieu d'échange où je peux apporter mes idées à ma commune. Des moments où je peux évoluer et me responsabiliser avec les autres jeunes du groupe, lors des réunions ou des manifestations.

Tu es intéressé ? Tu veux t'investir au sein de ta commune tout en partageant de bons moments avec les autres cmjistes ?

Pour tout renseignement supplémentaire :
Monsieur Christian BUHLER au 03 89 27 94 89

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Information concernant les nouvelles conditions de sortie du territoire national des mineurs

Un dispositif d'Autorisation préalable à la Sortie du Territoire français (AST) des mineurs est en place depuis le 15 janvier 2017.

L'objectif est de prévenir les départs de mineurs vers des zones de conflits. L'AST concerne également l'enfant mineur, voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents ou de la personne détentrice de l'autorité parentale. L'AST accompagnera la pièce d'identité de l'enfant mineur à savoir carte d'identité ou passeport.

Aucune démarche en mairie ou préfecture n'est nécessaire. Il vous suffit de télécharger le formulaire CERFA (n°15646*01) sur www.service-public.fr ou de venir le retirer directement en mairie.

Ce formulaire devra être renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.

A savoir :

L'AST devra être présentée par le mineur à chaque sortie du territoire national, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire.

La durée de l'autorisation ne peut excéder un an à compter de la date de la signature.

Le dispositif AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité.

BIO CARTE...

Depuis le 28 mars 2017, la carte nationale d'identité est passée en version biométrique !

Ainsi son établissement ou son renouvellement nécessite une prise de rendez-vous au Service Accueil et Formalités Administratives de la mairie centre de Wintzenheim au numéro suivant : 03 89 27 93 97.

La commune n'étant équipée que d'un seul dispositif, les personnes domiciliées à Logelbach ou la Forge devront également prendre contact et se rendre à la mairie centre de Wintzenheim.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

DEMANDE D'INSCRIPTION

Renseignements et inscription : Mairie de Wintzenheim – Service Technique - Mme HUMBERT- 03 89 27 94 92
avant le 13 Juillet 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom : _____

Prénom :_____

Adresse du domicile:

Rue _____ n° ___ étage ___

☐ Droite ☐ Gauche ☐ Milieu

Ville : _____

Tél. : _____

Demande son inscription pour le concours des Maisons Fleuries 2017 dans la catégorie suivante :

1ère catégorie

☐ Maisons avec jardin
☐ Maisons sans jardin

2ème catégorie

☐ Immeubles collectifs avec balcons, fenêtres ou espaces fleuris

3ème catégorie

☐ Commerces et artisanats

Et déclare accepter sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions du jury, (disponible en mairie).

Fait à _____,

le_____2017

(Signature)

N.B. : Dans la catégorie choisie, un seul choix possible.

(1) Veuillez préciser en rayant la mention inutile

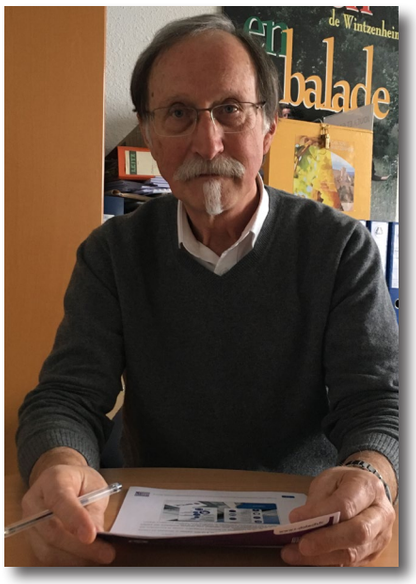

Jacques RUFFENACH, Conciliateur de Justice à Wintzenheim

CONCILIATEUR DE JUSTICE À WINTZENHEIM

Le conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice bénévole. Il se charge de rechercher une solution amiable et équitable à vos litiges civils.

Lorsqu'un litige surgit entre deux personnes, le recours au conciliateur de Justice est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace pour tenter de trouver un accord amiable sans passer par un procès.

Si un constat d'accord est rédigé par le conciliateur, il peut être homologué par le tribunal. Il a alors la valeur d'un jugement.

Son champ d'intervention est large, avec la possibilité de prendre en charge les différends entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation, entre commerçants etc...

Le conciliateur de Justice peut être saisi directement, sans formalité, sans obligation d'être assisté d'un avocat.

Pour le Canton de Wintzenheim une permanence a lieu le 2ème mardi du mois dans les locaux du SIVOM rue Aloyse Meyer à Wintzenheim, sur rendez-vous (tél. 03 89 27 25 40).

Enfin, si l'exercice de cette fonction vous intéresse, le Tribunal d'Instance de Colmar et les conciliateurs de Justice sont à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également prendre contact avec le SIVOM au 03 89 27 25 40 qui fera suivre, ou vous renseigner directement sur le site **www.conciliateurs.fr**

Les grands anniversaires

DU 01/10/2016 AU 28/02/2017

Âge	Naissance	Nom	Prénom
90 ans	15/01/1927	STURNY	Jeanne

Noces d'or (50 ANS)

Date de mariage	Noms des couples
10/11/1966	SCHMITT Bernard et Jeanne

Noces d'Or des époux SCHMITT

Noces de diamant (60 ANS)

Date de mariage	Noms des couples
28/11/1956	CEDOLIN Fedele et Rosa
19/01/1957	SCHILLINGER Charles et Jeannette

Noces de Diamant des époux CEDOLIN

Noces de platine (70 ANS)

Date de mariage	Noms des couples
09/11/1946	HUEN Pierre et Marie-Renée

BUDGET 2017: DES CHIFFRES QUI PARLENT

QUELQUES MOTS CLÉS...

Le budget est un document qui prévoit et autorise l'ensemble des recettes et dépenses de la ville. Le budget primitif principal est composé de deux parties : le fonctionnement, et l'investissement. Chacune d'elle doit être votée en équilibre : les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement

Cette section du budget concerne toutes les dépenses relatives au fonctionnement des services, à savoir les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fournitures, la maintenance des équipements et des bâtiments, etc. Les recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité qui reviennent chaque année, sont celles issues des dotations de l'Etat et de Colmar Agglomération, des impôts et des diverses recettes fiscales.

Vous pourrez découvrir en page 8, les 3 principaux pôles de dépenses de fonctionnement de Wintzenheim.

Investissement

Cette section du budget présente les dépenses et recettes liées aux projets de la ville. L'investissement est un acte qui modifie de façon durable la valeur du patrimoine immobilier.

Les investissements ainsi programmés permettront de financer de grandes et plus petites opérations, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, de rendre notre ville plus attractive et d'offrir un cadre de vie agréable à tous.

Retrouvez en page 10,5 « zooms » sur des investissements programmés pour l'année 2017.

Un budget, 5 principes

Le budget d'une collectivité est un acte administratif strictement établi en fonction de 5 principes :

- Il est obligatoirement envisagé sur une année civile (principe d'annualité)
- Il est voté en équilibre : si des recettes ne sont pas prévues, on ne peut pas envisager les dépenses. Ce principe n'est pas appliqué au niveau de l'Etat
- Toutes les recettes et les dépenses doivent figurer au budget (principe d'unicité)
- Les recettes financent indifféremment les dépenses, à savoir qu'on ne peut dire que les recettes liées à l'impôt vont exclusivement à tel ou tel service (principe d'universalité)
- La spécialité, à savoir que les dépenses et les recettes sont votées par chapitres qui rassemblent les mêmes typologies de dépenses

Une fois voté, la mise en œuvre du budget est gouvernée par le principe de séparation avec :

- D'une part un ordonnateur qui est le Maire. S'il peut « ordonner » une dépense, il ne peut en revanche manipuler des fonds publics
- D'autre part, le comptable public (fonctionnaire du trésor) qui vérifie et effectue les opérations de paiement

Le citoyen a un droit de contrôle sur les finances locales, par le vote, mais aussi un droit d'information et de communication des documents budgétaires.

BUDGET 2016-2017 :

LES DÉPENSES

PRÉVISIONS 2017
2.714.000 €
CHARGES DE PERSONNEL

60 AGENTS À VOTRE SERVICE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Enfance-jeunesse :** 8 agents pour 550 élèves et 3 agents pour 36 jeunes à l'animation ARTHUSS
- **Vie associative, manifestations communales et communication :** 27 manifestations organisées dans l'année, et autant de relais dans la presse, sur Internet, à la radio...
- **Entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts :** 3100 heures de balayage pour des rues propres, 7500 heures passées à bichonner nos espaces verts et à prendre soin des espaces publics, 3500 heures pour l'entretien de la voirie et enfin 12 000 heures destinées à l'entretien des bâtiments (ménage et travaux) et à l'organisation des festivités en appui aux associations.
- **Technique :** 2000 personnes accueillies, 3800 personnes renseignées par téléphone, 489 arrêtés de circulation et permissions de voirie, 362 autorisations d'urbanisme, 93 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux et 300 courriers en réponse, tout cela en une année
- **Services à la population :** 493 établissements de cartes d'identité, 675 établissements de passeports, 417 nouvelles inscriptions sur les listes électorales, 66 personnes honorées, 64 personnes aidées dans le cadre de l'aide alimentaire, 360 aînés accueillis pour la fête de Noël, une quarantaine d'appels au quotidien, une cinquantaine de personnes accueillies chaque jour
- **Sécurité :** 7500 heures sur le terrain, à votre écoute, pour le respect de l'application des règles pour le bien vivre ensemble.

DES DÉPENSES CONTRAINTES

Ce sont des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Elles sont stables depuis 2012 malgré la hausse de l'électricité, du gaz et autres fluides.

PRÉVISIONS 2017
1 338 067 €
FRAIS GÉNÉRAUX

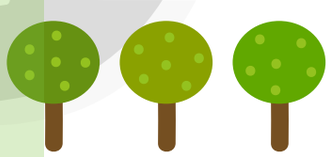

QUELQUES DÉPENSES EN 2016 ...

- Entretien, maintenance des bâtiments : 185 425 €
- Dépenses énergétiques : 231 525 €
- Entretien de la voirie et maintenance des véhicules : 157 819 €
- Entretien des espaces verts et forêts : 142 221 €
- Centre de loisirs et activités scolaires : 44 000 €
- Manifestations communales, appui à la vie associative et action culturelle : 106 470 €
- Moyens internes (informatique, téléphonie, copieurs, etc.) : 154 560 €

PRÉVISIONS 2017
1 027 100 €
AUTRES CHARGES DE GESTION

ADHÉSIONS ET CONTRIBUTIONS

Les autres charges de gestion comprennent notamment :

EN 2016 :

- Pour l'Enfance et la Jeunesse 250 241 € sont reversés pour la crèche Pom' de Reinette et 187 151 € pour le service périscolaire.
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations font parties des "autres charges de gestion". Pour 2017, nous les soutenons à hauteur de 62 000 €
- 229 852 € sont reversés à des organismes de coopération intercommunale (Syndicats, Associations, etc.)
- 45 000 € sont reversés au CCAS pour ses actions dans le cadre de l'aide au logement, la mobilité des seniors, etc.

FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **5 953 700 €** et comprennent principalement :

Recettes Diverses

Notamment les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales qui stagnent et seraient de l'ordre de **197 200 € en 2017** (198.000 € en 2016).

Baisse des recettes de l'État

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée pour **2017 à environ 560 000 €**. La DGF était de 868.750€ en 2014 soit 307.695€ de moins en 2017.

Les dotations de C.A restent stables

L'attribution de compensation serait d'environ **1 182 600 € pour 2017**. La dotation de solidarité communautaire peut être estimée à 141 000€.

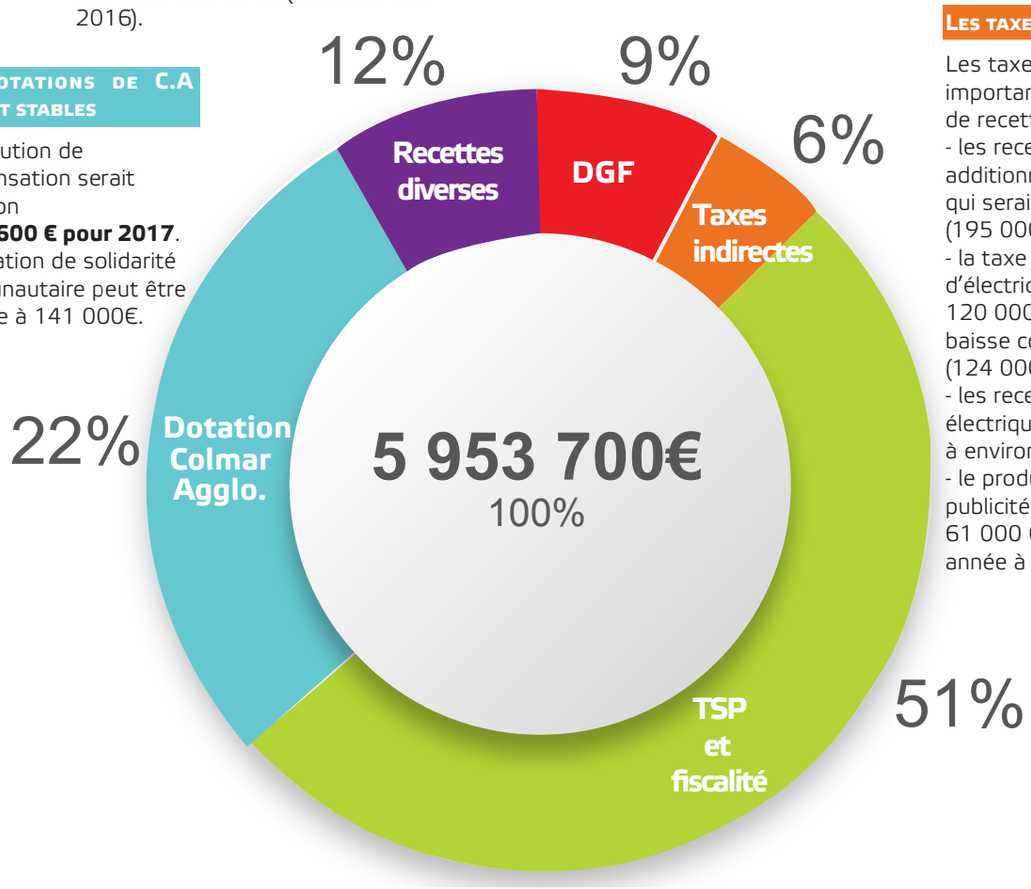

Les taxes indirectes stagnent

Les taxes indirectes les plus importantes, représentant 400 000€ de recettes, sont :
- les recettes liées à la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui seraient de 196 000 € en 2017 (195 000 € en 2016)
- la taxe sur la consommation finale d'électricité pourrait amener 120 000 € en 2017 faisant perdurer la baisse constatée chaque année (124 000 € en 2016)
- les recettes de la taxe sur les pylônes électriques stagnent et se monteraient à environ 23 000 €
- le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure resterait à 61 000 €, celui-ci ne variant pas d'une année à l'autre.

Tarification des services publics (TSP) et fiscalité

Les recettes de la tarification des services publics sont stables.

Les tarifs sont prévus au même niveau qu'en 2016. Les produits issus du patrimoine communal (locations, …) étaient d'environ 126 000 € en 2016 et seraient de l'ordre de 140 000 € du fait de l'augmentation des prévisions de vente de bois.

Les autres recettes sont estimées à 160 000 €, soit en stagnation par rapport à 2016.

La fiscalité communale prévoit une recette de 3 072 53 €.

BUDGET 2017 : INVESTISSEMENT

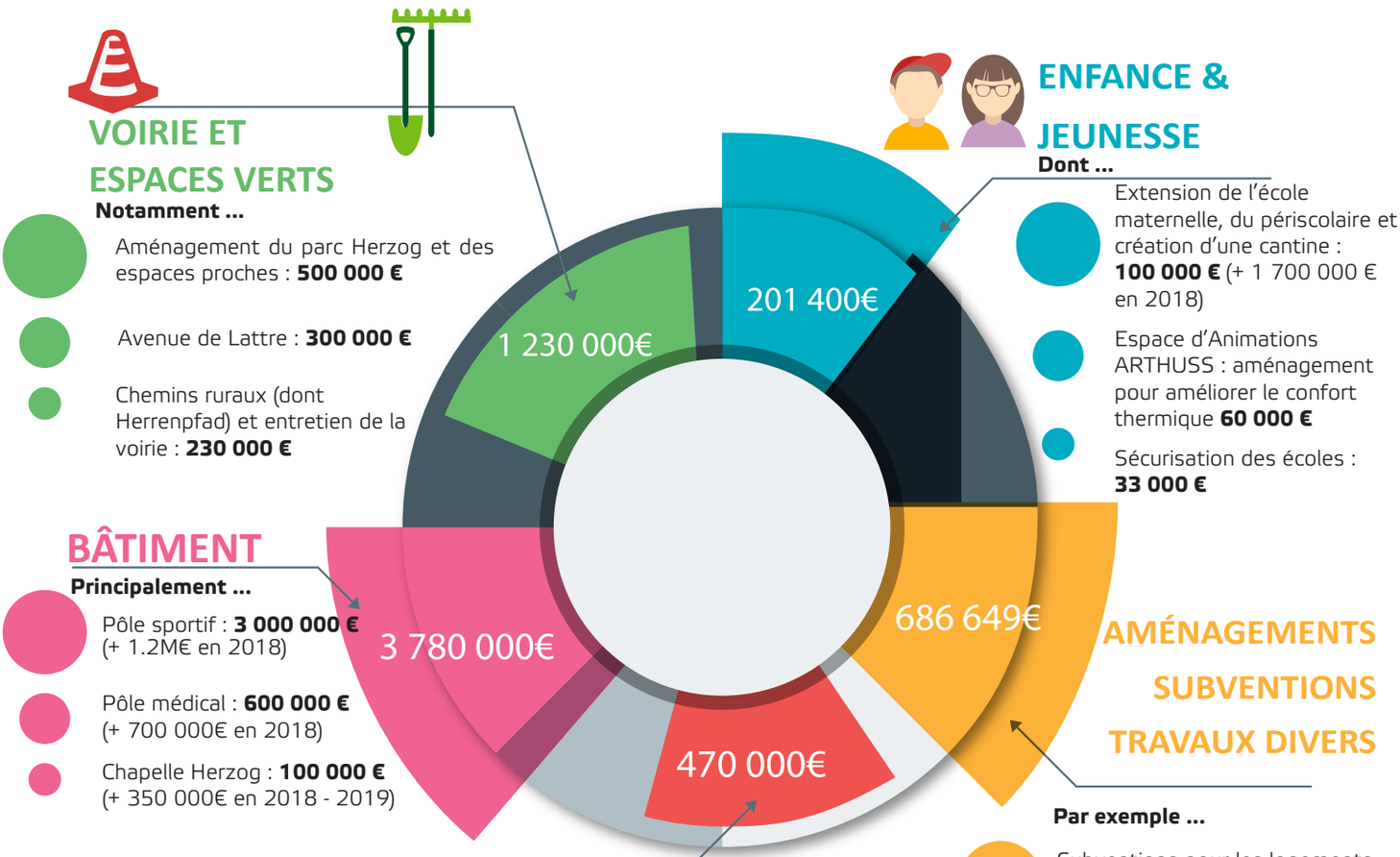

VOIRIE ET ESPACES VERTS

Notamment ...

- Aménagement du parc Herzog et des espaces proches : **500 000 €**
- Avenue de Lattre : **300 000 €**
- Chemins ruraux (dont Herrenpfad) et entretien de la voirie : **230 000 €**

ENFANCE & JEUNESSE

Dont ...

- Extension de l'école maternelle, du périscolaire et création d'une cantine : **100 000 €** (+ 1 700 000 € en 2018)
- Espace d'Animations ARTHUSS : aménagement pour améliorer le confort thermique **60 000 €**
- Sécurisation des écoles : **33 000 €**

BÂTIMENT

Principalement ...

- Pôle sportif : **3 000 000 €** (+ 1.2M€ en 2018)
- Pôle médical : **600 000 €** (+ 700 000€ en 2018)
- Chapelle Herzog : **100 000 €** (+ 350 000€ en 2018 - 2019)

AMÉNAGEMENTS SUBVENTIONS TRAVAUX DIVERS

Par exemple ...

- Subventions pour les logements sociaux : **320 000 €**
- Acquisition d'un camion pour la voirie : **160 000 €**
- Travaux dans les cimetières : **56 000 €**

ACQUISITIONS FONCIÈRES

- Réserves foncières : **470 000 €**

COMMENT FINANCE-T-ON TOUT CELA ?

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 036 000 €. Elles sont principalement constituées de :

- la vente de biens pour un montant de 550 000 €, de subventions à hauteur de 730 850 €. Il s'agit des fonds de concours de Colmar Agglomération soit 230 850 € pour l'aménagement de la salle du conseil municipal, des toilettes publiques et des archives, ainsi que 500 000 € pour la construction du pôle sportif,
- le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissements pour 270 000 € et 130 000 € au titre de la Taxe d'Aménagement,
- l'excédent de fonctionnement est intégré à hauteur de 471 281 € et l'épargne de gestion à hauteur de 5 283 213 €.

0 €

DE DETTE

EN RÉSUMÉ...

QUE RETENIR ?

Le budget 2017 a été approuvé au conseil municipal du 24 février 2017 dans le respect des orientations budgétaires.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales sont maîtrisées afin de neutraliser les augmentations subies telles que les dépenses énergétiques. Ainsi, une rigueur au quotidien est demandée et des outils de suivi strict ont été mis en place.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, elles s'accroissent mais seulement :

- en proportion de l'augmentation des charges patronales qui sont inévitables,
- en ne prévoyant aucun recrutement et des non-remplacements après des départs en retraite, mais en intégrant malgré tout l'impact des réformes successives de l'Etat.

Des dépenses d'investissement raisonnées

Pour ce qui est des investissements, les projets sont ceux qui ont fait l'objet d'un engagement en 2014. Ainsi :

- le pôle sportif va démarrer,
- la création d'une cantine scolaire, l'extension de l'école maternelle et du service périscolaire à Logelbach sont à l'étude et vont également commencer en 2017 pour répondre aux besoins d'ici 2019,
- l'amélioration des voiries et des chemins ruraux est également au programme. La rue de Lattre et la rue Joffre sont également à l'étude afin de pouvoir réaliser des travaux d'ici 2019,
- le patrimoine n'est pas oublié puisque la restauration de la chapelle Herzog commencera cette année ainsi que l'aménagement d'un parc autour de cet édifice.

Pour financer l'ensemble de ces travaux, il n'y aura pas d'emprunt réalisé cette année. Si un prêt est envisagé, il sera sans doute effectué en 2018.

Pourquoi augmenter les impôts ?

La commune doit enregistrer des recettes supplémentaires en fonctionnement afin de pouvoir combler la baisse des dotations de l'Etat. L'objectif est de pouvoir juguler « l'effet-ciseaux ».

L'effet – ciseaux se crée par deux évolutions contraires :

- d'une part, la baisse continue des recettes avec principalement la diminution constante depuis 4 ans des dotations de l'Etat (-307 695 € en 4 ans),
- d'autre part, l'augmentation des dépenses contraintes par des décisions extra-communales telles que le financement pour la construction des logements sociaux (320 000 €), le paiement des services assurés avant par l'Etat et transférés aux communes (autorisations d'urbanisme, cartes nationales d'identité,...), les factures d'énergie qui ne cessent d'augmenter...

Si on prend en compte uniquement la compensation de la baisse de la DGF entre 2014 et 2017, cela supposerait une augmentation de la fiscalité de l'ordre de 9%. Il est donc impossible de combler en totalité la perte des recettes par une augmentation d'impôt. L'écart entre les dépenses et les recettes de l'ordre de 450 000 € devra être comblé principalement par une recherche d'économie et par « l'épargne » qu'a réalisée la commune, mais aussi par une mise à contribution de la population en 2017.

C'est pourquoi il a été adopté une augmentation de 3% des taxes, représentant une recette d'environ 100 000 €.

SUR 100 € NOUS DÉPENSONS...

24 € pour la construction de nouveaux bâtiments et l'entretien du bâti communal

21 € pour l'entretien des espaces publics, la voirie, les espaces verts, la propreté urbaine et l'entretien des cimetières

14 € pour la petite enfance, la jeunesse et les écoles

12 € pour les services généraux de la mairie (finances, ressources humaines...)

5 € pour votre sécurité

4 € pour les services à la population (état civil, CCAS...)

4 € pour la vie culturelle, sportive et associative

4 € pour les acquisitions foncières

4 € de taxes et frais divers

3 € pour les services techniques (renseignements d'urbanisme, permissions de voirie...)

3 € pour la coopération intercommunale

2 € pour les études de type relevés topographiques, révision du P.L.U, étude de programmation...

SÉCURITÉ & URBANISME

URBANISME

Double enjeu pour le nouveau pôle d'Arts Martiaux.

Le nouvel équipement sportif s'envisage désormais sous une double approche : garantir au plus grand nombre de pratiquants l'accès aux activités physiques et sportives et optimiser au maximum les espaces intérieurs. Les aménagements, pensés par le cabinet d'architecture IXO de Sélestat, permettront d'accueillir de nombreuses disciplines liées aux sports de combat comme le judo, le karaté, la boxe mais aussi le Kendo, le Jiu Jitsu brésilien et bien d'autres encore, mais également tous les adeptes de la gymnastique volontaire. Cet équipement sera conçu pour conserver l'invincibilité de nos sportifs locaux.

EAUX PLUVIALES

4,5 millions d'euros, une implication forte des collectivités.

Mandaté par Colmar Agglomération, le cabinet BEREST se penche depuis plusieurs mois sur la réalisation de la deuxième tranche de travaux pour renforcer le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune. Ce nouveau projet, d'une importance majeure pour notre collectivité, s'échelonnera sur plusieurs mois de septembre 2017 à fin octobre 2018 et impactera plusieurs de nos rues :

- Dévoiement du réseau gaz sur une partie de la rue Joffre ;

- Renouvellement d'une grande partie du réseau d'eau potable dans les rues Joffre et du Bouleau ;

- Agrandissement du bassin de rétention des eaux pluviales du bassin Feldkirch et création d'un bassin de pollution de 1400 m3 ;

- Création d'un exutoire au bassin Feldkirch vers la route de Colmar via les rues Feldkirch, Orme et Bouleau ;

- Renforcement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales dans les rues du Vignoble, des Trois Châteaux et Joffre ;

La fin de ce chantier au troisième trimestre 2018 annoncera le réaménagement de la rue Joffre au courant du printemps 2019. La Municipalité compte beaucoup sur votre patience et votre compréhension pour mener à bien ce programme ambitieux, mais nécessaire.

PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT.

Promouvoir des modes de déplacement diversifiés

On estime qu'aujourd'hui, en France, plus de 60 % des ménages possèdent deux véhicules ou plus. Il devient donc primordial de s'ouvrir vers d'autres alternatives et de promouvoir une autre mobilité. Un premier pas a été franchi avec le réaménagement du centre ville pour lequel nous sommes restés attentifs aux besoins de nos concitoyens et à la qualité de nos espaces publics.

Face aux dangers de la circulation croissante, l'idée a germé de créer des espaces où tous les modes de déplacement auront droit de cité, où piétons et cyclistes retrouveront leur place sans pour autant éliminer l'automobile de notre paysage, avec pour objectif une cohabitation la plus harmonieuse possible associée à une sécurité optimale.

Toutes ces raisons nous ont amenées à mandater le bureau d'étude SECAD qui travaille avec le comité de pilotage sur un nouveau plan de circulation et de stationnement. Vous l'aurez compris, il s'agira de mettre en œuvre un véritable projet urbain dans une réflexion d'ensemble sur l'urbanisme et les déplacements à l'échelle de notre commune.

HIVER 2016-2017

WINTZENHEIM GIVRÉE ...

Entre ville et campagne, nichée au coeur du vignoble, notre ville a été cet hiver le tableau d'un spectacle de toute beauté.

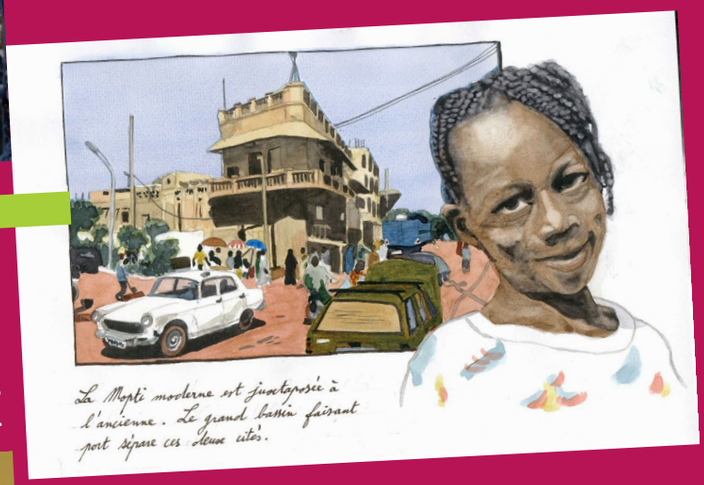

DU 14.02.17 AU 24.02.2017

CARNETS DE VOYAGES

Une exposition toute singulière de "carnets de voyage" a été proposée à l'espace ARTHUSS durant 10 jours. L'artiste Jean-Jacques BOLLACK a exposé des aquarelles, calligraphies et croquis.

11 FÉVRIER 2017

TOURNOI DE FUTSAL

Les jeunes de l'EAA ont été invités par l'ASW à participer au tournoi de futsal catégorie u13. Ils ont remporté le tournoi en battant en finale le club Agiir Florival de Guebwiller sur le score de 3 buts à 2.
Bravo à nos jeunes champions et merci au club de Wintzenheim pour cette belle fête du foot !

DU 19 AU 24 FÉVRIER

4L TROPHY

Après plusieurs mois de préparation, Benjamin SPRINGER de Wintzenheim et son compère Brian BUECHER d'Osenbach, soutenus par la mairie, ont pris la route avec le 4L Trophy. De Biarritz à Marrakech, 1 450 équipages sont partis à l'aventure ! Cette course se veut solidaire, puisque chaque équipage emporte avec lui du matériel et des fournitures scolaires, dans le but d'améliorer les conditions de scolarité des enfants du sud du Maroc. Une course d'orientation, qui est donc avant tout, une véritable expérience de vie !
www.4Ltrophy.com
L'aventure 4L Trophy sera partagée en direct à l'ARTHUSS par ces deux aventuriers.
Date à venir...

ARTHUSS

nouvelle saison

4 OCT. 17
20H
RAY' ET SES NOCTAMBULES

8 NOV.17
20H
TRIO CHAGALL

6 DÉC.17
20H
A TRAVERS CHANTS

3 JAN.18
20H
BLUES ART

7 FÉV. 18
20H
LILY BUTTERFLY & JAZZ TRIO

7 MARS 18
20H
ALMA BRASILEIRA

4 AVR. 18
20H
CARMEN DE BIZET, VERSION REVISITÉE

16 MAI 18
20H
THÉÂTRE D'IMPRO
LES ZIDÉFUZ *VS*
INVITÉ SURPRISE
LE GRAND MATCH !

6 JUIN 18
20H
GUADAL & GADJO MICHTO

RETROUVEZ LE RÉSUMÉ COMPLET DES SPECTACLES SUR LE PROGRAMME ARTHUSS

LES "PESTACLES"

Comme chaque année, l'équipe de l'espace culturel ARTHUSS a envie de faire plaisir à vos enfants avec une programmation de Spectacles Jeune Public, riche et variée.

Pour cette nouvelle saison, rendez-vous le 25 octobre avec la Compagnie Moska pour se plonger dans "Les souvenirs de Madame Kabitsch".
Pour le Clair de Noël, un spectacle de kamishibai original et poétique sera proposé le 3 janvier 2018.
Une mésange, un loup, une poule, un canard et bien d'autres personnages, débarqueront à l'ARTHUSS pour un conte proposé par Christiane POIRY le 28 février.
Et pour accueillir le printemps en beauté, rendez-vous le 25 avril, avec un spectacle tendre autour d'un jardin, de l'environnement et d'un grand-père "Pour ma pomme !"
Les "pestacles", c'est toujours à 15 heures !

ABONNEZ-VOUS !

Pour vous ou pour offrir, facilitez-vous la vie ! Deux formules d'abonnement au choix : 5 spectacles "Regards" au tarif de 32.50 €, ou la saison complète "Carte Blanche" au tarif de 44 € les 8 spectacles.

Vous hésitez ?
Pourtant l'abonnement c'est ...
1. la garantie d'avoir votre place réservée pour l'ensemble des spectacles
2. un tarif préférentiel
3. du temps gagné le soir du spectacle !

Alors, n'hésitez plus !
Vous aurez la possibilité de vous abonner auprès de la billetterie ARTHUSS du 5 septembre au 31 octobre 2017.
www.ville-wintzenheim.fr rubrique ESPACE ARTHUSS

CHERCHE LOCAL

PROJET DE MICRO CRÈCHE

L'Association PETIT ESCARGOT a toujours pour but l'ouverture d'une micro-crèche, structure d'accueil collectif de jour destinée à la petite enfance (10 semaines à 6 ans).
L'Association est plus que jamais à la recherche d'un local situé de préférence sur la Commune de WINTZENHEIM, ce local devra avoir au minimum 100m² en rez-de-chaussée. Ce local peut aussi être situé dans un pavillon ce qui permettrait d'avoir un espace extérieur. Si vous êtes propriétaire d'un local ou d'une maison et que le projet vous intéresse, merci de prendre contact avec le Président de l'association.
Par email à petitescargot.asso68@gmail.com ou par courrier à
Monsieur Jean-Philippe STUDER,
Président
7 rue de la basse porte
68920 WINTZENHEIM
petitescargot.asso.pagesperso-orange.fr

Nouvelle composition du bureau de l'Association "Petit Escargot"

M. Jean Philippe STUDER, Président
Mme Céline COMBRE , Vice-Présidente
M. Nicolas BORG, Trésorier
Mme Josiane MESSERER, Secrétaire

LE SAVIEZ-VOUS ?

ARBRE DE LA LIBERTÉ

Dans un décrochement de l'alignement de la rue Clemenceau, à hauteur de l'ancien presbytère, se dresse l'Arbre de la Liberté de Wintzenheim, planté le 14 juillet 1919. Objets de culte ou de vénération dans pratiquement toutes les mythologies, les arbres sont associés aux rythmes de la Nature, aux fêtes diverses (arbres de Noël, arbre de "mai" etc.) Symbole de joie, "l'Arbre de la Liberté" fait partie, depuis la période révolutionnaire de 1792, des emblèmes de la République de même que la cocarde tricolore, le bonnet phrygien ou encore Marianne. Il figure aussi sur les faces des pièces de 1 et de 2 euros.
Pour renouveler notre attachement à notre Liberté si importante et pourtant si fragile, c'est au pied de cet arbre que le 8 mai 2016 la Municipalité a rendu un hommage "En mémoire des victimes des attentats", hommage renouvelé le 18 juillet 2016.
Par la Société d'Histoire de Wintzenheim.

FAITES TOURNER !

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE MÉCANIQUE

"Retrouvez les instants magiques de votre enfance" voilà le premier slogan de 2A2MW ! Enoncé en 1996, il y a plus de 20 ans à l'occasion du tout premier Festival International de Musique Mécanique, il reste d'actualité et guide toujours notre action au service de la musique mécanique en 2017.
En juin prochain, un onzième rendez-vous rassemblera à Wintzenheim un nouveau festival : 23, 24 et 25 juin 2017. Trois jours de fêtes autour de l'orgue de barbarie !
Tourneurs, chanteurs, artistes convergeront vers Wintzenheim pour une nouvelle manifestation internationale. Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Pays Bas, Slovaquie et Slovénie se joindront à la France et offriront un spectacle convivial et bon enfant où sont privilégiés le contact, la rencontre, le rêve et la fête.
Des points d'intérêts variés sont proposés aux visiteurs dans les rues et sur les places de Wintzenheim. Expositions et collections complètent l'offre artistique de ce nouveau festival. Des concerts, des rencontres enrichissent aussi ce week-end de fête où la musique mécanique est reine.
Et précision importante : tout cela est en libre accès et totalement gratuit !
Alors comme lors des dix premiers festivals, à Wintzenheim, retrouvez votre festival !
www.2a2mw.fr

JEUNESSE :

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

DES ACTIVITÉS VARIÉES

Issus du Projet Educatif Territorial élaboré par Wintzenheim, les Temps d'Activités Périscolaires(TAP) ont débuté après la rentrée scolaire 2016 et proposent aux enfants inscrits de partir à la découverte des 5 continents.

Les TAP sont des activités de détente favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect de sa personnalité. Le nombre d'enfants participants rend ce service pérenne. Il sera donc reconduit en septembre 2017, sur le même thème, mais avec un réajustement des activités selon l'intérêt marqué par les enfants. La contribution financière, par activité, par jour, reste inchangée : 1.95 € pour le 1er enfant, 1.85 € pour le 2ème et 1.75 € à partir du 3ème enfant.

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire seront ouvertes dès le 15 mai 2017 sur les sites périscolaires ou à l'Espace Animations Arthuss.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :
PEP Alsace : 03 89 27 72 30
v.bringel@pepalsace.fr

Mairie de Wintzenheim :
06 07 64 78 51
mgauthier@mairie-wintzenheim.fr

Envie d'en savoir plus ?
Rendez-vous sur
www.ville-wintzenheim.fr

ESPACE D'ANIMATIONS ARTHUSS

Le printemps fait son retour, et il est déjà temps de penser aux activités pour vos enfants cet été. Pas de stress ! Petit aperçu des nombreuses possibilités proposées pour cet été par votre Espace d'Animations Arthuss.

Les activités proposées sont adaptées pour des jeunes de 11 à 17 ans et encadrées par une équipe dynamique. La diversité est au programme cet été : pêche à la truite et barbecue, sortie luge d'été, grand jeu façon "Koh Lanta", multisports, jeu de piste façon géocaching, mini séjour au centre "La Chaume" d'Orbey, magie, bricolage, cours de maquillage... La vie quotidienne et les activités sont organisées autour d'un véritable projet pédagogique duquel votre enfant deviendra acteur.

Le détail du programme et les modalités d'inscriptions seront disponibles sur www.ville-wintzenheim.fr à partir du mois de mai. Inscriptions à l'Espace d'Animations dès le 11 juin 2017.

DRÔLE DE BÊTE

Mais qui est ce nouveau personnage aux grands yeux ? La nouvelle mascotte de l'EAA ! Il (ou elle) est né d'un travail collaboratif entre les jeunes de l'Espace d'Animations et un graphiste.

Il ne reste plus qu'à lui trouver un prénom...

2ÈME JOURNÉE CITOYENNE

La première journée a connu un vif succès en 2016, avec 13 chantiers et pas moins de 150 personnes mobilisées pour cette opération. Avant d'être un temps consacré aux chantiers communaux, cette demi- journée, se veut surtout être un moment de partage, d'échange, d'intégration des nouveaux habitants, de découverte des associations participantes.

Quelques projets ont déjà été retenus pour la deuxième édition :

- nettoyage des cimetières et des massifs
- remise en état de la croix de Roumanie
- nettoyage d'un sentier, du site de St Joseph, de la piste cyclable de Logelbach
- confection de décors de Noël et Pâques et de sapins de Noël
- animation d'un atelier enfants (pour les tout-petits dont les parents participent aux ateliers)
- confection du repas de midi

Deux ateliers ont été programmés en amont : la réfection des chemins viticoles par les viticulteurs le 8 avril et le fleurissement communal le 12 mai 2017.

La 2ème Journée Citoyenne se clôturera par un repas à la halle des fêtes offert par la municipalité, avec le soutien des commerçants et viticulteurs de Wintzenheim. Les personnes ayant participé aux chantiers des 8 avril et 12 mai sont, bien entendu, conviées à ce repas.

Si vous n'êtes pas disponible, mais souhaitez participer sous une autre forme, salades et pâtisseries seront les bienvenues pour notre repas en commun. N'oubliez pas de mettre vos coordonnées sous votre plat !

Merci de votre soutien et rendez-vous samedi 10 juin de 8h00 à 13h30.

Contact : Service Vie Associative et Manifestations Communales – 03 89 27 94 89

LE JARDIN, C'EST MA NATURE

Cet événement vise à sensibiliser, informer et transmettre aux jardiniers amateurs des connaissances et savoir-faire en matière de jardinage écologique. Pour l'occasion, le Pôle Maraîchage de l'EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace aménage sur le site du lycée du Pflixbourg un vaste espace où sont organisés des ateliers, des conférences, des démonstrations, des animations pour les petits et grands jardiniers. Conseils et partage d'expériences sont aussi au rendez-vous.

La 4ème édition aura lieu le dimanche 11 juin 2017 de 9h30 à 18h30.

Contact :
guillaume.delaunay@educagri.fr
03 89 27 21 27

ÉTEINS LA LUMIÈRE !

« C'est beau une ville la nuit » écrivait Richard BOHRINGER. Oui, mais si les villes pouvaient la "mettre un peu en veilleuse" (nous parlons ici d'éclairage), ce ne serait pas une mauvaise nouvelle pour la planète et ses habitants.

Au cours de la dernière décennie, la consommation énergétique de l'éclairage public a nettement baissé car les matériels se sont améliorés. Mais l'intensité lumineuse a augmenté car ces mêmes matériels se sont multipliés. Les villes ne connaissent plus de nuit noire. La conséquence se fait ressentir sur la santé humaine. Seule l'absence de lumière nous permet de sécréter la mélatonine qui garantit un bon sommeil. C'est aussi une affaire de biodiversité, l'alternance jour/nuit est indispensable à la flore et à la faune pour survivre et se perpétuer. Enfin, c'est une alternative à la transition énergétique.

Au-delà des problèmes de contemplation de la voûte céleste, le coût engendré par l'éclairage public de notre commune reste important. Quel sens cela a-t-il de dépenser de l'énergie pour éclairer une place ou une voie publique à 2 heures du matin ?

Des communes se sont engagées à éteindre l'éclairage public entre 1h et 5h du matin, cette alternative n'augmente ni le risque d'accident de circulation, ni de vol dans les habitations. Au contraire les automobilistes lèvent le pied sur des routes non éclairées et la majorité des cambriolages ont lieu la journée selon la fédération française des assurances.

Alors pourquoi pas Wintzenheim ? La municipalité souhaite expérimenter cette possibilité.

Vous êtes invité à donner votre avis par courrier en renvoyant le coupon ci-contre ou par mail à mairie@mairie-wintzenheim.fr ou sur notre site, rubrique "sondage".

DEVONS-NOUS ÉTEINDRE LA LUMIÈRE ?

☐ Oui, je suis favorable

☐ Non, je ne suis pas favorable à cette alternative

Commentaires éventuels ……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Coupon à déposer à la Mairie de Wintzenheim

Parole aux groupes

GROUPE "ÉCOUTER, ÉCHANGER, ENTREPRENDRE"

Chère concitoyennes, cher concitoyens,

2014 – 2017, 3 ans se sont écoulés et marquent ainsi la mi-parcours dans le mandat du Conseil municipal. Ce mandat, confié par voie élective à l'équipe majoritaire par les citoyens de Wintzenheim, repose sur un programme d'actions que nous nous sommes engagés à mener.

Nous vous laissons juge du respect de nos engagements à ce jour mais, en toute transparence, vous pourrez constater que l'avancement des réalisations est conforme au programme présenté et permettra de le réaliser tel qu'annoncé.

Bien sûr, ceux qui n'étaient pas favorables à nos projets ne le sont pas devenus et répandent régulièrement des critiques négatives sans proposition de politique alternative hormis celle de ne rien faire. C'est 3 fois hélas car la démocratie aurait préféré un véritable débat d'idées constructives à cette attitude qui n'a cependant pas de prise sur notre enthousiasme, notre détermination et notre plaisir à mettre en œuvre nos projets. Le pôle d'arts martiaux va voir le jour derrière l'église Sainte-Odile, les études d'architecte étant maintenant en cours. Après des années d'attente, des jeunes et des moins jeunes vont pouvoir profiter de cet espace, conçu sans excès mais qui répond aux besoins, afin de pratiquer de la gymnastique avec l'AGV par exemple, ou les disciplines des arts martiaux avec les clubs de judo et de karaté dont de nombreux sportifs mettent Wintzenheim en lumière au-delà des frontières. Pas de dépenses pharaoniques mais un budget raisonnable, conforme aux prévisions et qui sera tenu.

Dans le domaine de la voirie et de l'assainissement, des travaux vont être engagés (rue Joffre, rue de Lattre, …) et compléteront un ambitieux programme qui a déjà permis la réalisation de la traversée de notre quartier de La Forge ou la rue Herzog à Logelbach.

S'ajouteront de nombreuses autres réalisations en gestation parmi lesquelles l'extension du périscolaire à Logelbach, la rénovation de la Chapelle Herzog et l'aménagement du Parc du même nom pour en faire un lieu de promenade et de détente au cœur du quartier dont l'Adjoint que je suis, ne peut que se réjouir.

Comment ne pas voir aussi avec plaisir la ville revivre au rythme des animations de l'Arthuss, des fêtes organisées tout au long de l'année, par elle-même (marchés de Pâques, de Noël, fête du miel, etc.) ou par nos associations (festival de musique mécanique, marché aux puces, bourses diverses entre autres) ? Comment ne pas souscrire à la relance du commerce au centre du village avec, par exemple, l'attrayant marché nocturne ? Notre groupe tire une satisfaction certaine de ce qui est réalisé, avec humilité car il reste beaucoup de choses à faire. Mais nous n'accepterons pas l'immobilisme qui conduirait à la mort virtuelle de notre cité. Nous avons l'ambition de préserver et d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, de leur apporter le maximum de services possibles sans gabegie. Bien loin de l'image dévastée de la politique, dos tourné aux critiques stériles, notre foi dans une ville où il fait bon vivre ensemble est inébranlable !

Pour le Groupe: Daniel LEROY.
Membres du groupe : Serge NICOLE, Lucette SPINHIRNY, Denis ARNDT, Valérie HAIDAR, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique SCHAFFHAUSER, Ludovic CAMPITELLI, Claude KLINGER-ZIND, Dominique HEROLD, Carine NÄGL, , Marianne GEBEL, Daniel BRUNSTEIN, Mireille PELE, Patricia JAEGLE, Marie-Jeanne BASSO, Jean-Marc KEMPF, Isabel FREUDENREICH, Sébastien LABOUREUR, Frédérique MACQUET, Emmanuel AQUINO, Mireille WEISS, Benoit FREYBURGER, Pascale CAZAURAN.

GROUPE " CAP SUR L'AVENIR"

Ne pas admettre la critique et mépriser l'opposition ne font que nous conforter sur la vérité des chiffres : tous les clignotants sont au rouge ! Notre épargne, notre excédent de fonctionnement baissent. Notre commune n'a plus rien à vendre ! Un investissement pharaonique va se réaliser : 6 millions d'euro pour un pôle sportif. Les impôts auront augmenté de 8,16% en deux ans ! Quant à la masse salariale, la hausse se chiffre à 30 % depuis 2013 et représente 50 % des frais de fonctionnement et pour quel service supplémentaire à nos concitoyens ?

Nous allons payer des travaux à la chapelle Herzog pour une purge de sécurité ordonnée sans l'autorisation obligatoire de nos instances (D.R.A.C.) alors que le périmètre de sécurité existait déjà !

Et qu'en est-il des connections internet, de la fibre, du haut-débit, de la téléphonie…

Pour le groupe : Guy DAESSLE.
Membres du groupe : Adèle HAUMESSER, Maria FURLANO, Didier SCHERRER

La loi 2002-276 relative à la Démocratie de Proximité votée au Parlement et promulguée le 27- 02-2002 prévoit que lorsqu'une commune diffuse un bulletin d'information, un espace doit être réservé à l'expression des groupes d'élus représentés au sein du Conseil Municipal. Dans le cadre de l'application de cette loi, le Conseil Municipal de Wintzenheim, lors de la séance du 11-04-2014 a adopté les modalités de l'espace d'expression pour ses groupes. Les avis et les idées exprimés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

MAIRIE DE WINTZENHEIM

28 rue Clemenceau 68920 Wintzenheim
Tél. : 03 89 27 94 94 Fax : 03 89 27 94 95
E-mail : mairie@mairie-wintzenheim.fr
Site web: www.ville-wintzenheim.fr
Horaires d'ouverture:
Lundi 8h-12h00 et 13h30-18h
Mardi 8h-14h30
Mercredi 8h-12h et 14h-17h
Jeudi 8h-12h00 et 14h-19h
Vendredi 8h-12h

MAIRIE-ANNEXE DE LOGELBACH

2 rue de la Gare 68124 Logelbach
Tél. : 03 89 30 22 15 Fax : 03 89 27 19 69
E-mail:mairie.annexelogelbach@mairie-wintzenheim.fr
Heures d'ouverture :
Lundi 13h30-18h- Mardi 8h-14h30
Mercredi 8h-12h- Jeudi 14h-19h
Bureaux de vote déplacés salle Ungerer

URGENCES

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Gendarmerie de Wintzenheim
6 rue Clemenceau- Tél. : 03 89 27 01 52

POLICE MUNICIPALE ET OBJETS TROUVÉS

Tél : 03 89 27 94 97
E-mail : police@mairie-wintzenheim.fr

DÉFIBRILLATEURS

Deux appareils sont installés dans la commune :
- l'un à l'entrée de la mairie rue Clemenceau à Wintzenheim-centre
- l'autre à l'entrée de la salle Ungerer rue Herzog à Logelbach.

Ces appareils sont conçus pour vous guider lors de leur utilisation.

GAZ

Notre commune est desservie par Vialis pour Wintzenheim et Logelbach (GRDF pour La Forge): 03 89 24 60 60 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Urgence 24h/24 : 0 800 00 68 00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

COLMARIENNE DES EAUX

Tél. : 03 89 22 94 50 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Urgence 24h/24 : 0 820 320 332.

ENEDIS

Tél. : 09 69 39 33 04 du lundi au samedi de 8h à 21h. Dépannage : 09 726 750 68.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Téléphoner à la mairie aux heures d'ouverture.

URGENCES RMACTW

Du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h - Mairie – Service technique : 03 89 27 94 92 ou 03 89 27 94 98
En dehors de ces horaires, veuillez contacter Full Connect : 03 89 73 17 80

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte en est assurée
- le lundi pour les bio déchets
- le jeudi pour les déchets traditionnels

Si le jour de collecte est férié, le ramassage se fera le lendemain.
RAPPEL : Toute l'année, les poubelles doivent être enlevées de la voie publique, au plus tard le soir du jour de la collecte.
Les sachets destinés aux bio déchets peuvent être retirés à la mairie, au Service Technique, aux heures d'ouverture.
Pour tout renseignement (échange, commande, remplacement ou retrait des récipients, collecte non assurée, etc...), il convient de contacter le Service de Gestion des Déchets aux Ateliers Municipaux, avenue de la Foire aux Vins 68000 COLMAR – tél.: 03 89 23 62 62.

DÉCHETTERIES

Pour les particuliers, ces centres acceptent gratuitement tous les déchets autres que les ordures ménagères apportés par petite remorque ou voiture.

Horaires d'ouverture de la déchetterie «Europe» :
- d'avril à septembre, du lundi au samedi de 9h à 19h ; le dimanche de 9h à 12h30.
- d'octobre à mars, du lundi au samedi de 9h à 18h : le dimanche de 9h à 12h30.

Les jours fériés, consultez la presse locale.
Numéros de téléphone utiles :
- déchetterie Ladhof 03 89 23 65 30
- déchetterie Europe 03 89 27 50 93

Pensez à emporter votre carte d'accès aux déchetteries

COLLECTE DE VERRE ET PAPIER

Des conteneurs sont disposés en divers endroits de la commune. Les bouteilles en plastique d'huile ménagère ou moteur ne sont pas collectées.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Une collecte permanente est en place à la déchetterie du Ladhof. Munissez-vous de votre carte !

SERVICE SOCIAL

Pôle gérontologique
concerne les personnes de plus de 60 ans
2 rue Jean Matter 68140 MUNSTER
Sur RDV :
Tél. : 03 89 30 23 16
Fax : 03 89 77 47 03
E-mail : gerontomunster@cg68.fr
Centre médico-social
19 rue Clemenceau
68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 05 98

LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

À WINTZENHEIM
École Maternelle “Arc-en-Ciel”
1 rue Aloyse Meyer- Tél. : 03 89 27 34 11
Directrice : Mme KEMPF

École Élémentaire “La Dame Blanche”
Rue des Prés- Tél. : 03 89 27 49 02
Directeur : M. JARDY

À LOGELBACH
École Maternelle “Les Nénuphars”
9 rue Herzog- Tél. : 03 89 27 30 11
Directrice : Mme KOHLER

École Élémentaire “Les Cèdres”
9 rue Herzog- Tél. : 03 89 27 03 17
Directrice : Mme MIDON

LE COLLÈGE PRÉVERT

15 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 02 03
Principal : M. ROQUE

LA CRÈCHE “POM’ DE REINETTE”

9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 03 89 30 05 08
Directrice : Mme MALAN

LE PÉRISCOLAIRE “LA RÉCRÉATION”

11 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 28 23
E-mail : larecreationwintz@orange.fr
Responsable : Mme Chahrazad LEGHOUIL
9 rue Herzog 68124 LOGELBACH
Tél. : 03 89 27 72 30
E-mail : larecreationlog@orange.fr
Directrice : Mme CHARNEY-BRINGEL

LE RELAIS D’ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S OU R.A.M. - COSEC

Rue Aloyse Meyer 68920 WINTZENHEIM
Tél. : 03 89 27 25 40
E-mail : ram.sivom@sivom-wintzenheim.fr
Responsable : Mme BAUDOUIN

Agenda

26 MAI AU 5 JUIN

ROMY SCHNEIDER

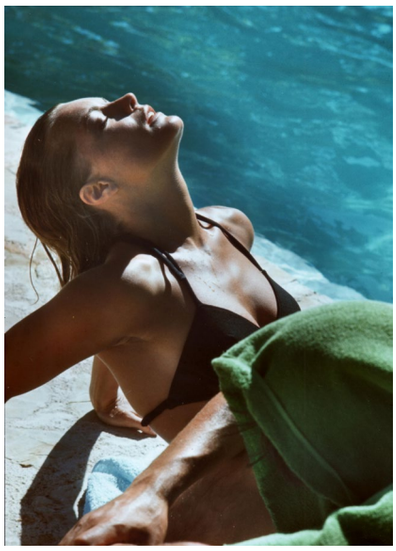

Une rétrospective exceptionnelle pour une actrice hors du commun.
Retrouvez l'ensemble de la carrière de Romy Schneider à travers une exposition de photos, d'affiches, et une programmation de ses plus grands films.
Rendez-vous à l'espace culturel ARTHUSS !
www.ville-wintzenheim.fr

27 & 28 MAI

GRANDE EXPO PHOTOS NATURE

La Halle des Fêtes de Wintzenheim ouvrira ses portes pour cette 2ème édition.
Des photos exceptionnelles sur la faune, la flore et les paysages qui nous entourent, sélectionnées avec soin par les photographes, vous seront présentées.
La manifestation sera rehaussée de petits diaporamas réalisés par les exposants, qui seront présents tout au long du week-end pour partager leur passion, nous faire découvrir la faune proche de chez nous et nous sensibiliser à notre environnement.

7 JUIN À 20H

RIDEAU À L'ESPACE ARTHUSS !

Pour terminer la saison en beauté, Passage Klezmer viendra en concert pour vous jouer "Oynf Veg". La langue yiddish fait partie d'un patrimoine commun à notre histoire alsacienne. Le « veg » est un chemin qui parle de l'enfance, heureuse ou pas, d'attente et d'espoir, de la mère qui berce, qui protège, des jeunes gens qui se rencontrent, de nostalgie, de mémoire et d'oubli...
www.ville-wintzenheim.fr
rubrique ARTHUSS

10 JUIN DE 8H À 13H30

2ÈME JOURNÉE CITOYENNE

Vous avez été 150 à participer à notre toute première journée citoyenne !
Que de belles rencontres et de sourires partagés autour d'ateliers, pour le bien vivre ensemble ! Nous vous proposons de remettre ça, **samedi 10 juin de 8h à 13h30**.
Renseignements et inscriptions au 03 89 27 94 89.

28 JUIN DÈS 16H

THIBAUT LE JONGLEUR

Conte musical produit par l'Ecole de Musique et de Danse de Wintzenheim regroupant plus de 300 artistes, mis en musique par Frédéric Unterfinger, compositeur de la région. Ce spectacle vous emmènera au Moyen Âge à travers l'histoire fabuleuse d'une princesse, d'un jongleur et d'animaux.
Thibaut le jongleur au Château du Hohlandsbourg
thibautlejongleur.over-blog.com

12 JUILLET DÈS 18H

WINTZENHEIM FAIT SA RÉVOLUTION !

Défilé en costume d'époque, retraite au flambeau, spectacle musical, grand feu d'artifice, guinguettes et petite restauration... Le cocktail parfait pour vivre la traditionnelle fête révolutionnaire de Wintzenheim !

28 & 29 JUILLET À 21H

"LES FOUS DE L'INFO"

Un présentateur loufoque transforme le journal télévisé en véritable show, sa collaboratrice BCBG ne sait plus comment faire pour assagir son collègue.
Qui de la sagesse ou de l'extravagance l'emportera ?
www.lescopainsdabord.biz

MES BONS PLANS

Rendez-vous le 20 mai dès 14 heures pour la Grande Fête de l'École de Musique et de Danse de Wintzenheim. 5 scènes ouvertes et petite restauration sur place.
emdwintz.fr

Les jeunes du CMJ vous donnent rendez-vous le 5 juin pour la traditionnelle *"Arbsasupp & Krochawurst"* au chalet ADEIF, dès 12h.
Inscriptions au : 06 70 48 97 54

Besoin de nature ? D'air pur ?
Dans la joie et la bonne humeur ?
Rendez-vous le 14 juillet pour la Fête Montagnarde du Club Vosgien !
Chalet St Gilles
Renseignements au : 03 89 27 13 57